

MAIRIE DE LAUZACH  
Mail : [periscolaire@lauzach.fr](mailto:periscolaire@lauzach.fr)  
Mairie :02 97 67 05 00



## Année scolaire 2024-2025

Chers parents,

Vous trouverez ci-joint la fiche d'inscription pour la cantine et l'accueil périscolaire. Les règlements sont à conserver.

La fiche d'inscription devra être déposée **en mairie pour le 27 juillet 2024 ou transmise à l'adresse mail [periscolaire@lauzach.fr](mailto:periscolaire@lauzach.fr)**. Si vous êtes dans l'impossibilité d'imprimer la fiche, des dossiers sont disponibles en mairie.

Pour répondre aux questions, propositions et observations, les parents sont invités à s'adresser en Mairie et non auprès des enseignants. Nous vous informons également qu'il y a une commission cantine composée de parents des deux écoles. N'hésitez pas à nous rejoindre.

Nous vous remercions de votre coopération et nous souhaitons une bonne année scolaire à tous nos convives lauzachois !

Le Maire,   
P. LE PENHUIZIC 

# REGLEMENT CANTINE

## 1 - TARIF DES REPAS

La mise en place d'une facturation différenciée selon les quotients familiaux des familles sera appliquée à la rentrée 2024.

Le conseil municipal du 05 juillet 2024 a donc validé la nouvelle tarification ci-dessous, ce tarif pourra être révisé par délibération du conseil municipal à chaque rentrée scolaire.

Tranche	Quotient familial référence CAF	Prix repas / enfant
Tranche 1	0-1000	1,00 €
Tranche 2	1001-1300	3,90 €
Tranche 3	1301 et +	4,30 €

**Merci de transmettre votre attestation CAF ou MSA où figure votre quotient familial avec le formulaire.**

**Sans justificatif de votre part, le tarif 3 sera appliqué.** Les factures sont adressées mensuellement aux familles sur la base des repas pris. *Possibilité de règlement par prélèvement automatique.* (feuille ci-jointe)

## 2 - AFFICHAGE DES MENUS, COMPOSITION DES REPAS ET INFORMATION SUR LES RISQUES ALLERGIQUES

Les repas sont fabriqués par la cuisine centrale de Questembert, en régie directe et sont livrés en liaison chaude. Les menus sont affichés au restaurant scolaire, à l'école et sur le site de Questembert Communauté onglet mairie de Lauzach. Le listing des allergènes est transmis au personnel de la cantine, et peuvent-être transmis aux parents sur simple demande mail à [cantine.lauzach@gmail.com](mailto:cantine.lauzach@gmail.com)

Au nom de la laïcité, il n'existe aucune obligation pour les services de restauration scolaire de prendre en compte les exigences alimentaires d'ordre confessionnel, seuls seront pris en compte les éventuels problèmes de santé.

## 3 - SANTE DE L'ENFANT

En cas d'urgence, les agents municipaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, prendront les décisions appropriées et préviendront les parents. En cas de besoin, ils feront appel aux services de secours.

Si un enfant est allergique à un aliment, ses parents sont invités à le signaler en Mairie et contact sera pris avec la société de restauration.

Un certificat médical établi par un allergologue sera demandé.

Si un enfant suit un traitement, les parents doivent prendre contact *avec la mairie et l'école afin d'établir le protocole à suivre (appelé P.A.I – Projet d'Accueil Individualisé)*

## 4 - REGLEMENT DES REPAS ET ABSENCES

Les inscriptions pour les repas sont indiquées en début d'année scolaire sur la fiche d'inscription. Les modifications en cours de semaine sont signalées à l'agent référent dans chaque école. En cas de demandes particulières, les familles s'adresseront directement au secrétariat de la Mairie. Les repas sont commandés **48 heures avant**.

Toute absence non signalée dans les délais entraînera la facturation des repas non pris. Pour une bonne gestion, nous insistons sur le fait que vous devez commander ou décommander vos réservations de repas.

En cas de surnombre, nous serions amenés à partager les portions.

Pour tout changement, inscription ou absence, merci de laisser **impérativement un message avant 8h00**

- par téléphone : au 02 97 13 04 37 auprès de l'animateur de l'accueil du matin
- par mail : [periscolaire@lauzach.fr](mailto:periscolaire@lauzach.fr)

## **5 - ORGANISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Dès leur arrivée, les enfants sont placés sous la responsabilité du personnel municipal.

Le service de cantine sera organisé en 2 services pour améliorer les conditions d'accueil des enfants notamment les plus petits. Le premier groupe « Maternelles » (PS,MS) déjeunera de 12h00 à 12h40 ; le second groupe (GS à CM2) de 12h40 à 13h20

Les enfants fréquentant la cantine sont sous la responsabilité de la Commune. Le personnel communal assure l'encadrement des enfants.

## **6 – DISCIPLINE ET RESPECT DES REGLES**

Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propre à un tel établissement afin d'y faire régner une ambiance conviviale. Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant

Nous demandons aux enfants de :

- respecter les règles de politesse à l'égard du personnel et des autres enfants
- respecter les consignes afin de limiter le bruit et les déplacements pendant le repas
- faire attention au matériel mis à disposition

La charte de bonne conduite a été établie par la commission cantine, elle doit être lue avec votre enfant.

En cas de non-respect des règles, le personnel de cantine pourra établir une fiche incident, qui sera transmis aux parents pour signature. En fonction de l'incident, les parents pourront être convoqués en mairie par l'adjointe en charge des écoles, en présence de leur enfant, afin de déterminer le niveau de sanction (exclusion temporaire / exclusion définitive / poursuites pénales)

## REGLEMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

### 1 – HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil périscolaire est ouvert de 7h30 à 8H20 et de 16H00 à 18H30. L'entrée et la sortie se font par le portail vert de la cour. Nous vous demandons de respecter ces horaires.

### 2 – TARIF

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'accueil périscolaire est conventionné avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Cela impose notamment la mise en place d'une facturation différenciée selon les quotients familiaux des familles et un prix à la 1/2h.

Le conseil municipal du 11 décembre 2020 a donc validé la nouvelle tarification ci-dessous :

Quotient familial référence CAF	PRIX 1/2H
Tranche 1 – QF : 0-650	0.80€
Tranche 2 - QF : 651-900	0.85€
Tranche 3- QF : 901-1200	0.90€
Tranche 4 - QF : 1201 et +	0.95€

**Il est impératif que vous transmettiez à Mme QUELLARD, responsable accueil, à chaque rentrée scolaire, votre attestation CAF ou MSA où figure votre quotient familial.**

**Sans justificatif de votre part, le tarif 4 sera appliqué.** Les factures sont adressées mensuellement aux familles.

**Possibilité de règlement par prélèvement automatique. (feuille ci-jointe)**

### 3 - FONCTIONNEMENT DE SERVICE

L'accueil est assuré par Mme QUELLARD Nathalie, responsable de l'accueil, Mme JOOSEN Krista, ATSEM et Mme KERVICHE Chantal, animatrice.

Les enfants apporteront chacun leur goûter qui sera pris en commun.

Pour une meilleure organisation de la garderie, il vous est demandé de compléter de manière rigoureuse la fiche d'inscription. **Des inscriptions occasionnelles peuvent être faites avant 8h00 au 02 97 13 04 37 auprès de l'animateur de l'accueil du matin ou par mail [periscolaire@lauzach.fr](mailto:periscolaire@lauzach.fr)**

Un projet pédagogique a été construit et est consultable à l'accueil. Il permet de donner un sens aux activités proposées et sert de référence tout au long de l'année. Un des objectifs est de proposer une aide aux devoirs. Elle a lieu de 16 h 15 à 17 h tous les lundis soir et jeudis soir. Elle est assurée par des bénévoles et les agents municipaux. Le tarif est identique à celui de l'accueil. Nous ferons au mieux pour assurer cette aide, nous sommes en recherche de bénévoles.

Nous demandons aux enfants de respecter les règles de politesse à l'égard du personnel et des autres enfants, de respecter les consignes et de faire attention au matériel.

En cas de non respect de ces règles, les parents seront avertis par Mme Quellard (soit verbalement ou par mail) et pourront être éventuellement invités à rencontrer l' élu référent, Mme Burban Marie-Annick.

### 4 – SANTE DE L'ENFANT

En cas d'urgence, les agents municipaux, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, prendront les décisions appropriées et préviendront les parents. En cas de besoin, ils feront appel aux services de secours. Si un enfant suit un traitement, les parents doivent prendre contact avec la mairie et l'école afin d'établir le protocole à suivre.

Le Maire,  
Mr LE PENHUIZIC

**FICHE  
INSCRIPTION  
CANTINE  
ACCUEIL  
PERISCOLAIRE**

Nom

Prénom

Né(e) le  /  /  Garçon  Fille

Établissement scolaire

**Valable de JUIN 24**

Régime allocataire : CAF  MSA  Autre  .....

N° allocataire CAF/MSA : .....

Quotient familial : .....

**LE(S) RESPONSABLE(S)** Les deux parents  Parent 1  Parent 2  Autre   
précisez : .....

marié(e)s  divorcé(e)s  célibataire  pacsé(e)s  union libre  séparé(e)s  Veuf ou veuve

Nom parent 1  N° fixe

Prénom parent 1  Portable

Mail parent 1  Employeur

Adresse

Code postal  Ville

Nom parent 2  N° fixe

Prénom parent 2  Portable

Mail parent 2  Employeur

Adresse

Code postal  Ville

**ASSURANCE, SECURITE SOCIALE**

Assureur responsabilité civile  Bénéficiaire CMU : Oui  Non

N° sécurité sociale (auquel est rattaché l'enfant)  Complémentaire santé : Oui  Non

Si oui, laquelle : .....

**REGIME ALIMENTAIRE PARTICULIER** Oui  Non  Lequel : .....

**RENSEIGNEMENTS MEDICAUX**

Votre médecin traitant  Téléphone

Indiquez ci-après les difficultés de santé (maladie, accidents, crises convulsives, hospitalisation, opération, rééducation) en précisant les dates et les précautions à prendre :

Type d'allergie	Causes et conduite à tenir	
Respiratoire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	..... .....
Alimentaire	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	..... .....
Médicamenteuse	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	.....

.....  
**Vaccination obligatoire (pour les nouveaux élèves inscrits)**

Pour les enfants nés avant 2018 : joindre la copie du carnet de santé des 3 vaccins obligatoires

Pour les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 : joindre la copie du carnet de santé des 11 vaccins obligatoires

**Recommandations utiles des parents**

Votre enfant porte-t-il des lunettes, des prothèses  
auditives, des prothèses dentaires... :

Précisez :  
Oui  Non  .....

**INSCRIPTION CANTINE**

*Je déclare inscrire mon enfant à la cantine scolaire ; cocher les cases qui vous correspondent*

Cantine	Tous les jours	Aux jours ci dessous possible ne pas changer	Si Occasionnellement
		L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>	

**INSCRIPTION GARDERIE**

*Je déclare inscrire mon enfant à la garderie périscolaire*

Garderie	Tous les jours	Aux jours ci dessous	occasionnellement
Matin		L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>	
Soir		L <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> J <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>	

**INSCRIPTION AIDE AUX DEVOIRS**

*Je déclare inscrire mon enfant à l'aide aux devoirs*

Aide aux devoirs	Lundi <input type="checkbox"/>	Jeudi <input type="checkbox"/>
------------------	--------------------------------	--------------------------------

**AUTORISATION PARENTALE**

**Autre(s) personne(s) à contacter** (susceptible de venir chercher l'enfant en cas d'indisponibilité des responsables légaux ou en cas d'incident survenant à l'enfant) :

Nom-Prénom	Téléphone

**J'autorise la MAIRIE de Lauzach** (en cas de désaccord, rayez la mention)

- A photographier mon enfant dans le cadre des temps périscolaires et à les utiliser dans diverses publications (support papier, site web...)
- A prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence médicale

**Je m'engage à**

- Dégager de toute responsabilité l'organisateur, en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets personnels appartenant à l'enfant (bijoux, jouets...)

Je soussigné(e) .....responsable légal de l'enfant .....

\*déclare exacts les renseignements mentionnés sur le dossier d'inscription,

\*avoir pris connaissance des règlements et de la charte cantine

Fait à ....., le ...../...../..... **Signature**



# Charte de bonne conduite à la cantine

Le but de cette charte est de préciser aux enfants certaines règles de vie, pour rendre cette pause méridienne, la plus agréable possible, dans le respect de tous, enfants et adultes

## Avant le repas

**Je dois :**

- passer aux toilettes et me laver les mains après la sortie de la classe
- me mettre en rang calmement pour aller jusqu'à la cantine
- être calme et attentif aux consignes de sécurité données par les animatrices, lors du trajet sur la route
- entrer dans le calme, saluer le personnel et m'installer à ma place

**En entrant dans la cantine, je ne dois pas :**

- bousculer mes camarades
- entrer bruyamment
- courir



## Pendant le repas

**Je dois :**

- respecter mes camarades et le personnel de la cantine
- parler à voix basse, pour ne pas gêner les autres
- rester assis correctement
- manger proprement
- maintenir la propreté du lieu et prendre soin du matériel (ex : ne pas tordre volontairement les couverts, ne pas tailler la table avec son couteau, ...)
- essayer de goûter aux aliments proposés avant de dire que je n'aime pas
- ne pas me balancer sur ma chaise

**Je peux :**

- confier mes problèmes au personnel de cantine
- Redemander un plat, s'il en reste



## Après le repas

**Je dois :**

- aider au rangement de ma table (emplir les verres, assiettes, et couverts au milieu de la table)
- ranger ma chaise
- me mettre en rang calmement et sans courir, après en avoir eu la permission

Au restaurant scolaire, le personnel communal a toute autorité pour faire appliquer ce règlement

